

Le volontariat

en Europe et

à l'international



**Partir en Europe et à l'étranger**  
Faire un volontariat - Mai 2026

# Sommaire

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Bénévolat et volontariat : quelles différences ? | 2  |
| Faire un volontariat, oui mais pourquoi ?        | 3  |
| Les différentes formes de volontariat            | 4  |
| Contacts utiles                                  | 12 |

## Bénévolat et volontariat :

### quelles différences ?

En anglais, un seul terme (« volunteering ») est utilisé pour signifier tantôt bénévolat, tantôt volontariat.

Si ces deux concepts illustrent une même volonté de se mettre au service des autres, de soutenir une cause, etc., leurs réalités sont différentes :

#### LE BÉNÉVOLAT

Le bénévolat est un engagement libre. Il n'y a pas de statut ni de contrat. Les bénévoles doivent respecter le règlement de l'organisme et les règles de sécurité, mais ils ne sont pas rémunérés, ni soumis à des contraintes de temps. Le bénévolat peut être ponctuel ou régulier, mais n'est jamais une activité à temps plein. Enfin, les bénévoles peuvent mettre un terme à leur engagement sans procédure ni dédommagement.

#### LE VOLONTARIAT

Le volontariat est un engagement d'échange et contractuel entre la structure d'accueil et le volontaire. Le volontaire n'est ni bénévole, ni salarié. Il signe un contrat dans lequel il s'engage à réaliser une mission d'intérêt général pour une durée définie.

En contrepartie, le volontaire reçoit une indemnité mensuelle (et non un salaire !), versée par l'organisme d'accueil, qui peut aller de 100 à 800 € (voire plus selon le volontariat).

Cette indemnité n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu, ni aux cotisations de Sécurité sociale. Le jeune bénéficie également d'une couverture sociale (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, décès, mutuelle...) et d'avantages en nature supplémentaires (logement, alimentation, transports), ainsi que d'une assurance rapatriement sanitaire.



Faire un volontariat.

oui mais pourquoi ?

### AMÉLIORER DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES

1

Être immergé dans un environnement international est l'un des meilleurs moyens de progresser en langues. Au-delà de la langue, c'est aussi l'occasion de découvrir en profondeur une nouvelle culture, ses valeurs, ses traditions et ses modes de vie.

### ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

2

En participant à des projets dans des domaines variés (éducation, environnement, culture, social, etc.), le volontariat permet de développer des compétences pratiques directement liées au monde du travail. C'est aussi une belle opportunité pour gagner en autonomie, mieux connaître ses points forts/faibles, d'explorer de nouvelles vocations et de renforcer son sens des responsabilités et son employabilité.

### SE RENDRE UTILE ET AVOIR UN IMPACT POSITIF

3

S'engager dans un projet de volontariat, c'est mettre son temps et son énergie au service d'une cause importante : solidarité, environnement, éducation, citoyenneté, etc. Cela donne du sens à son engagement et renforce la confiance en soi en sortant de sa zone de confort.

### CHANGER D'UNIVERS ET SE CRÉER UN RÉSEAU

4

Partir en volontariat, c'est l'occasion de sortir de son cadre habituel et de découvrir un nouvel environnement, parfois très différent de ce qu'on connaît. Cela favorise également les rencontres, on partage des expériences fortes avec d'autres jeunes venus de différents horizons, ce qui permet de se constituer un réseau international, utile tant sur le plan humain que professionnel.



## Les différentes

## formes de volontariat

Il existe plusieurs dispositifs de volontariat, chacun offrant des missions, des durées et des conditions d'engagement variées. Chaque dispositif a ses propres critères de sélection, conditions de prise en charge (logement, transport, indemnités), et objectifs, permettant ainsi à chacun de trouver une forme d'engagement qui correspond à son profil, son projet et ses envies.

### **CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ (CES)**

Le Corps Européen de Solidarité est un programme de l'Union européenne permettant aux jeunes d'effectuer un volontariat en Europe dans des domaines variés : éducation et formation, citoyenneté et participation démocratique, environnement et protection de la nature, migrations, culture, aide humanitaire, etc.

[https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)

#### **Où ?**

- Pays membres de l'Union européenne (UE);
- Pays tiers associé au programme (Islande, Liechtenstein, Turquie, Macédoine du Nord, Norvège);
- Pays partenaires voisins de l'UE (Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Moldavie, Monténégro, Maroc, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie, Ukraine).

#### **Pour qui ?**

Jeunes de 18 à 30 ans (jusqu'à 35 ans pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire et les personnes en situation de handicap), résidant légalement dans un État membre de l'UE ou dans un pays hors UE associé au programme.

Aucun critère de formation, de diplôme ou de niveau de langue n'est requis, mais seulement de la motivation;

#### **Quelle Durée ?**

- Volontariat individuel : 2 semaines à 12 mois
- Volontariat en groupe (groupes de 10 à 40 volontaires originaires d'au moins 2 pays différents) ou pour les jeunes avec moins d'opportunités : 2 semaines à 2 mois

### Quels frais sont pris en charge ?

Les frais de transport, d'hébergement et nourriture des volontaires sont couverts et le programme prend aussi en charge l'assurance, les cours de langue et un petit peu d'argent de poche (variable selon le coût de la vie dans le pays d'accueil).

### Comment faire ?

- S'inscrire sur le portail européen de la jeunesse;
- Trouver sa mission et envoyer sa candidature (CV et lettre de motivation de préférence en anglais);
- Prendre contact avec le CRIJ-Info Jeunes Réunion qui est un organisme de soutien à l'envoi. Il est également possible de commencer par contacter la structure de soutien pour la recherche d'une mission.

Le CRIJ Réunion-Info Jeunes informe et accompagne les jeunes souhaitant effectuer un CES en fournissant une explication du dispositif CES, un accompagnement dans la recherche de missions, des conseils sur la réalisation de la candidature en anglais, une aide à la préparation d'entretien de motivation, une préparation au départ et suivi à distance et une aide à la valorisation des compétences acquises au retour de mission.

Voir contact p.14

## Le volontariat d'aide humanitaire



Le CES offre aussi des **opportunités de volontariat d'aide humanitaire dans des pays hors UE.**

Ouverts aux **jeunes de 18 à 35 ans**, ces projets permettent aux volontaires d'aider les populations locales à anticiper ou à faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles, à s'engager pour la promotion de l'égalité hommes-femmes, la protection des femmes et des enfants, la protection des réfugiés et des personnes déplacées, la lutte contre le changement climatique ou encore l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les volontaires peuvent **s'engager à titre individuel de 2 à 12 mois, ou en équipe de 2 semaines à 2 mois**. Avant d'être déployés à l'étranger, les volontaires doivent s'inscrire sur le portail européen de la jeunesse et suivre une formation en ligne et en présentiel.



## SERVICE CIVIQUE À L'INTERNATIONAL

Le Service Civique à l'international offre aux jeunes la possibilité de s'engager dans des missions d'intérêt général dans des domaines comme l'éducation, l'environnement, la solidarité, la citoyenneté, la mobilité internationale, etc.

**[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)**  
**<http://france-volontaires.org>**

### Où ?

À l'étranger, au sein d'une organisation française telle qu'une ambassade, une alliance française, un lycée français, un centre culturel, une association, etc.

### Pour qui ?

- Jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à la veille de son 26e anniversaire), élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne;
- Sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle ou de formation préalable.

### Quelle Durée ?

6 à 12 mois maximum

Non renouvelable : une personne ne peut effectuer qu'un seul service civique.

### Quels frais sont pris en charge ?

Les volontaires reçoivent une indemnité mensuelle prise en charge par l'État, une prestation de subsistance prise en charge par l'organisme d'accueil, une protection sociale complète, une assurance complémentaire santé (rapatriement sanitaire et responsabilité civile).

Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas toujours couverts pour des départs vers l'étranger et peuvent être à la charge du volontaire.

### Comment faire ?

Il faut s'inscrire sur le site officiel du Service Civique et trouver sa mission en filtrant la destination sur "À l'étranger". L'autre option est de chercher une mission sur le site de France Volontaires (Antenne de La Réunion). Des offres de missions sont proposées au départ de La Réunion dans le cadre du programme Territoires Volontaires (TEVO).

## Service Civique avec l'OFQJ !



L'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) propose chaque année aux **jeunes français de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap)** d'effectuer une **mission de Service Civique** dans des structures francophones sur le continent américain d'une durée de **6 à 11 mois**. Ces missions peuvent s'effectuer **au Québec, dans les autres provinces canadiennes anglophones, en Amérique Latine, aux Caraïbes et même au Sri Lanka**. L'OFQJ propose un accompagnement aux jeunes souhaitant s'engager dans une mission d'intérêt général. Attention : Des frais sont à prévoir (les frais d'hébergement, transport entre le domicile et l'aéroport, et entre l'aéroport et le lieu de mission d'obtention de permis et autres frais exigés par Immigration et Citoyenneté Canada) restent à la charge des volontaires.

**[www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)**





### Bon à savoir

Le **Pôle de Coordination du Service Civique à La Réunion** a été créé par un consortium de 4 associations : Unis Cité Réunion, La Ligue de l'Enseignement - Fédération de La Réunion, CRIJ-Info Jeunes Réunion et le CRAJEP Réunion.

Cet espace dédié a pour but de faciliter l'accès au dispositif pour les jeunes et les organismes d'accueil, d'informer les jeunes réunionnais sur le dispositif, et a vocation à faire connaître les initiatives existantes sur le territoire réunionnais.

<https://servicecivique.re/>

### **VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND (VFA)**

Ce programme porté par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) permet aux jeunes de s'engager en faveur d'un projet collectif dans un établissement scolaire ou d'enseignement allemand ou dans des collectivités territoriales et associations allemandes dans le domaine culturel, écologique, social ou sportif.

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org) - <https://vfa-in.ofaj.org/>

### **Où ?**

En Allemagne, au sein :

- d'établissements scolaires (de la maternelle au lycée);
- d'établissements de l'enseignement supérieur (université ou équivalent du CROUS en Allemagne);
- d'associations (social, écologie, sport ou culture);
- d'une collectivité territoriale;
- ou encore directement à l'OFAJ.

### **Pour qui ?**

- Jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à la veille de son 26e anniversaire), élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne;
- Avoir un niveau d'allemand équivalent à A2/B1 (Selon les types de volontariat, le niveau d'allemand demandé peut être plus ou moins important). Certaines missions ne nécessitent pas de connaissances linguistiques préalables.
- Ne pas avoir déjà effectué un Service Civique.

### **Quelle Durée ?**

10 à 12 mois maximum.

### **Quels frais sont pris en charge ?**

Les volontaires bénéficient d'une indemnité mensuelle versée par l'Agence du Service Civique, d'une prestation complémentaire mensuelle versée par la structure d'accueil (en numéraire et/ou en nature (hébergement, repas et/ou transport), de la prise en charge par l'OFAJ des frais de voyage pour participer aux séminaires et pour se rendre sur le lieu de mission, de la prise en charge des frais d'assurance maladie, accident et responsabilité civile et d'une assurance complémentaire privée (pour les domaines scolaires, enseignement supérieur et à l'OFAJ).

### Comment faire ?

- S'inscrire sur la plateforme [VFA@IN](mailto:VFA@IN) pour un volontariat au sein d'un établissement scolaire, d'enseignement supérieur ou à l'OFAJ.
- Se renseigner auprès des organismes d'envoi pour un volontariat associatif dans le domaine social, écologique, sportif, culturel ou dans une collectivité territoriale.

### **VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE) OU EN ADMINISTRATION (VIA)**

Ces dispositifs permettent à des jeunes d'effectuer une mission à l'étranger pour une durée déterminée, au service d'une entreprise française (VIE) ou d'une administration publique (VIA).

**[www.businessfrance.fr](http://www.businessfrance.fr)**

**<https://mon-vie-via.businessfrance.fr>**

### Où ?

À l'international ( Afrique du Sud, Australie, Corée, États-Unis, Hongrie, Hong-Kong, Japon, Mexique, etc.), au sein d'une entreprise ou une administration française (ambassade, consulat, etc.) implantée à l'étranger.

### Pour qui ?

Généralement dédié aux étudiants, jeunes diplômés ou en recherche d'emploi de 18 ans à 28 ans, de nationalité française ou ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen (EEE).

Attention : Il faut avoir moins de 28 ans à la date du dépôt de la candidature et la mission doit débiter au plus tard le jour du 29e anniversaire.

### Quelle Durée ?

6 à 24 mois (renouvelable une fois uniquement dans la limite des 24 mois).

### Quels frais sont pris en charge ?

Les volontaires bénéficient d'une indemnité forfaitaire exonérée d'impôt sur le revenu en France (variable suivant le pays d'affectation), d'une couverture sociale, de la prise en charge des frais de voyage et d'installation, d'un accompagnement par Business France jusqu'à la fin de la mission, de la protection de l'Ambassade de France dans le pays.

### Comment faire ?

Dans les deux cas, il faut consulter les offres accessibles sur le site [mon-vie-via.businessfrance.fr](http://mon-vie-via.businessfrance.fr) et postuler en ligne.

Pour le VIE, il est également possible de démarcher soi-même des entreprises françaises implantées à l'étranger.



### Bon à savoir

**Pour le VIE :** la gestion est assurée par Business France, qui se charge de l'instruction des demandes d'affectation ainsi que du suivi administratif des volontaires.

**Pour le VIA :** c'est le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui recrute les volontaires et prend en charge leur gestion lorsqu'ils sont affectés dans les ambassades ou dans les services qui en dépendent.

## **VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI)**

Ce programme permet à toute personne majeure de s'engager dans un projet de solidarité (enseignement, action sanitaire et sociale, information et communication, développement durable...) via une ONG française agréées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

**[www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)**

### **Où ?**

Principalement en Afrique, en Asie ou en Amérique latine.

Au départ de La Réunion : En Afrique australe et Océan Indien.

### **Pour qui ?**

Ouvert à toute personne sans condition d'âge ni de nationalité.

En pratique les volontaires engagés sont des personnes diplômées ayant entre 25 et 35 ans et possèdent un niveau Bac+5 et plus.

### **Quelle Durée ?**

12 mois minimum et 24 mois maximum.

Il n'est pas possible d'effectuer plus de 6 ans de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) au total sur toute sa vie,

### **Quels frais sont pris en charge ?**

Les volontaires bénéficient d'une indemnité mensuelle (non imposable), d'une protection sanitaire et sociale complète, d'une assurance vieillesse, de la prise en charge des frais de voyage aller-retour sur le lieu de la mission et son acheminement vers le pays d'origine, d'une préparation avant le départ et un appui au retour de mission, d'une indemnité, versée en fin de contrat, destinée à faciliter la réinstallation du volontaire dans son pays d'origine (sous condition de durée de séjour).

### **Comment faire ?**

Se rendre sur le site de France Volontaire - Antenne de La Réunion puis rechercher sa mission et postuler en ligne.

**Attention au  
volontourisme !**



Aussi appelé « tourisme humanitaire », il permet à des individus désireux de s'engager pour une cause de « faire de l'humanitaire » sans être professionnels du secteur. Il est conseillé de s'engager auprès des organismes qui ont signé la Charte des volontariats internationaux, d'échange et de solidarité (VIES) .  
**[www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)**



## Volontariat des Nations Unies (VNU)

Ce programme est assuré par l'Organisation internationale des Nations Unies et a pour objectif de soutenir la paix et le développement dans le monde.

**[www.unv.org](http://www.unv.org) - [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)**

### Où ?

Il est possible de réaliser un VNU dans son pays, à l'étranger et en ligne.

### Pour qui ?

Jeunes d'au moins 25 ans, titulaires d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme de technicien supérieur, qui ont au moins 2 ans d'expérience professionnelle et qui possèdent de bonnes connaissances dans au moins une des trois langues de travail du programme VNU : l'anglais, le français et l'espagnol.

### Quelle Durée ?

La plupart des missions durent de 6 à 12 mois (renouvelables), mais des missions de 3 mois sont aussi possibles.

### Quels frais sont pris en charge ?

Les volontaires bénéficient d'une allocation de subsistance, de frais de transport et d'installation, d'une assurance vie et une assurance santé et invalidité permanente, de congés annuels et de frais de réinstallation.

### Comment faire ?

Il faut se rendre sur la la Plateforme unifiée de volontariat (PVU) et créer son profil dans la base de données du programme VNU. Lorsqu'une mission est disponible, une recherche est menée dans la base de données pour sélectionner les profils qui correspondent aux caractéristiques demandées. Les candidats identifiés sont ensuite contactés.

**[app.unv.org](http://app.unv.org)**

## VOLONTARIAT POUR LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Proposé par l'UNESCO, ce volontariat a pour but d'encourager les jeunes à entreprendre des actions concrètes et à jouer un rôle actif dans la protection, la préservation et la promotion des sites du patrimoine mondial.

Il consiste en l'organisation de chantiers d'action par des organisations de jeunesse et/ou des institutions, et mobilise des volontaires nationaux et internationaux par le biais d'activités pratiques et de sensibilisation à la conservation de notre patrimoine culturel et naturel commun.

**<https://whc.unesco.org>**

### Où ?

À l'international (Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Amérique du nord).

### Pour qui ?

Jeunes de 18 à 30 ans.

### Quelle Durée ?

Minimum 10 jours.

### Quels frais sont pris en charge ?

Les frais de nourriture et de logement sont pris en charge mais il reste cependant des frais de transport à prévoir à la charge du participant.



### Comment faire ?

Pour devenir volontaire, il faut consulter la liste des projets sélectionnés à destination de la campagne de volontariat pour le patrimoine mondial de l'année en cours, choisir un chantier d'action en fonction des activités et des dates, contacter directement les organisations qui mettent en œuvre les projets choisis, afin qu'elles puissent vous fournir des détails sur la procédure de candidature et soumettre sa candidature.

### CONGÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (SCI)

Le congé de solidarité internationale (CSI) permet aux salariés de quitter leur poste temporairement, afin de réaliser une mission à l'étranger avec une association humanitaire ou une organisation internationale dont la France est membre. Le principe de ces missions est d'aider au développement, en mobilisant les compétences des salariés volontaires. Les règles diffèrent selon que l'entreprise relève ou non d'une convention collective, d'un accord d'entreprise ou de branche. Pendant le congé de solidarité internationale, le salarié n'est pas rémunéré par l'employeur et son contrat de travail est suspendu mais non rompu. À l'issue du congé, le salarié retrouve son emploi ou un poste équivalent.

<https://france-volontaires.org>  
<https://www.service-public.fr>

### Où ?

À l'international (hors de la France) au sein d'une association humanitaire ou une organisation internationale dont la France est membre.

### Pour qui ?

Salariés du secteur privé ayant 12 mois d'ancienneté (consécutifs ou non) dans l'entreprise ou aux agents de collectivités territoriales.

### Quelle Durée ?

6 mois maximum.

### Quels frais sont pris en charge ?

Les frais liés à la mission sont généralement à la charge du salarié. Certaines associations ou organisations internationales peuvent proposer des aides financières ou des prises en charge partielles, mais cela dépend des structures organisatrices.

### Comment faire ?

Il faut consulter la liste des associations éligibles et trouver une mission. Vous devez soumettre une demande de congé à votre employeur par lettre recommandée avec accusé de réception ou remettre en main propre contre signature d'une décharge. Cette démarche doit être effectuée au minimum un mois avant le départ et inclure les dates du congé ainsi que le nom de l'association organisatrice de la mission. L'employeur peut refuser le congé si :

- l'absence du salarié porte préjudice au bon fonctionnement de l'entreprise;
- si le quota de salariés bénéficiant de ce type de congé dans l'entreprise est déjà atteint.

### Bon à savoir



Vous ne pouvez pas vous déplacer, ou avez du temps mais à des heures atypiques ? Optez pour le **volontariat en ligne** ! C'est une opportunité à saisir pour continuer à s'engager depuis chez soi.

<https://app.unv.org>  
<https://createthegood.aarp.org>  
[www.pointsoflight.org](http://www.pointsoflight.org)



## Contacts utiles

### Liste 1

#### Organismes d'information



### Liste 1

#### Organismes d'information

#### Business France

Kévin PAYET  
Délégué Régional Réunion  
Direction Réseau France  
Business France  
C/O MRST, 3 rue Serge Ycard  
97490 Sainte-Clotilde  
06 92 27 65 52  
kevin.payet@businessfrance.fr  
Promotion du dispositif au niveau local,  
auprès des cursus diplômant, et auprès  
des entreprises en besoin de V.I.E.

#### Point Info OFAJ

Point Info OFAJ  
CRIJ - Info Jeunes Réunion  
28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis  
0262 20 98 20  
mobilite@crij-reunion.com  
accueil@crij-reunion.com

Le CRIJ-Info Jeunes Réunion  
informe et promeut les  
programmes d'échange et les  
activités portés par l'OFAJ.

#### France Volontaires

France Volontaire  
Antenne de La Réunion  
3 chemin des Écoliers  
Bureau n°9  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 30 96 18  
<https://france-volontaires.org>  
rubrique "Dans le monde/France  
Outre-mer/La Réunion"

## Réseau Eurodesk

Eurodesk est un réseau européen spécialisé dans la mobilité des jeunes en Europe et à l'international. Des référents sont présents dans les structures Info Jeunes pour vous aider à concrétiser votre projet en Europe et à l'étranger.

Info Jeunes La Réunion  
Centre Régional Information  
Jeunesse (CRIJ) Réunion  
28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis  
0262 20 98 20  
[accueil@crij-reunion.com](mailto:accueil@crij-reunion.com)  
[mobilite@crij-reunion.com](mailto:mobilite@crij-reunion.com)

## Réseau Info Jeunes

Info Jeunes est un réseau national dédié à l'information des jeunes de 11 à 30 ans sur tous les sujets de la vie quotidienne (emploi, santé, mobilité, etc.). À La Réunion, ce réseau regroupe 15 structures qui s'adressent en priorité aux jeunes âgés de 13 à 30 ans. Une question sur la mobilité ? Le réseau IJ vous informe !

### Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion  
Centre Régional Information  
Jeunesse (CRIJ) Réunion  
28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis  
0262 20 98 20  
[accueil@crij-reunion.com](mailto:accueil@crij-reunion.com)

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion  
Centre Régional Information  
Jeunesse (CRIJ) Réunion  
28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis  
0262 20 98 20  
[accueil@crij-reunion.com](mailto:accueil@crij-reunion.com)

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis  
Association ACCASE  
4 impasse des Azurites SIDR  
Dolomieu  
97400 Saint-Denis  
0262 10 24 35  
[sij@accase.re](mailto:sij@accase.re)  
<https://accase.re>

Info Jeunes Primat Saint-Denis  
Association Cœur Social  
12 rue des cambars LCR Pierre Loti  
Commune Primat  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24  
[infojeunesprimat974@gmail.com](mailto:infojeunesprimat974@gmail.com)  
<https://coeur-social-974.re>

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne  
CCAS Sainte-Suzanne  
5 rue Général de Gaulle  
97441 Sainte-Suzanne  
Tél : 0262 98 06 06 / 0693 39 84 50  
[infojeunesaintesuzanne@gmail.com](mailto:infojeunesaintesuzanne@gmail.com)  
<https://ville-saintesuzanne.re>

## **Zone Ouest**

### **La Possession**

Info Jeunes La Possession  
Ville de la Possession  
Centre socio-culturel Nelson Mandela  
Maison des Jeunes  
3 rue Barakani  
97419 La Possession  
0262 44 56 60  
[maisondesjeunes@lapossession.re](mailto:maisondesjeunes@lapossession.re)  
[www.lapossession.re](http://www.lapossession.re)

### **Le Port**

Info Jeunes Le Port  
Centre social et culturel-Coeur Saignant  
5 avenue Louis Aragon  
97420 Le Port  
02 62 43 29 57  
[secretariatcentresocial@villagetitan.com](mailto:secretariatcentresocial@villagetitan.com)  
[www.villagetitan.com](http://www.villagetitan.com)

### **Saint-Paul**

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul  
Ville de Saint-Paul  
333 rue Montrouge, RD4  
97460 Bellemène Saint-Paul  
0262 45 96 71  
[sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr](mailto:sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr)  
[www.mairie-saintpaul.re](http://www.mairie-saintpaul.re)

Info Jeunes Saint-Paul Centre  
Ville de Saint-Paul  
Service Jeunesse  
87 rue de La Caverne  
Résidence La Falaise  
97415 Saint-Paul Centre  
0262 70 43 10  
[service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr](mailto:service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr)  
[www.mairie-saintpaul.re](http://www.mairie-saintpaul.re)

## **Zone Sud-Ouest**

### **Les Avirons**

Info Jeunes Les Avirons  
Association Roulé mon  
Z'Avirons  
42 bis route de la Ravine Sèche  
97425 Les Avirons  
Tél : 0262 45 49 38  
[sij@rmz.re](mailto:sij@rmz.re)  
<https://rmz.re>

## **Zone Sud**

### **Le Tampon**

Info Jeunes Le Tampon  
18 rue Victor le  
Vigoureux  
97430 Le Tampon  
02 62 95 20 16  
[mjc-tampon@wanadoo.fr](mailto:mjc-tampon@wanadoo.fr)  
<https://mjc-tampon.re>

### **Saint-Pierre**

Info Jeunes Saint-Pierre  
Centre Social et Socio-Culturel  
Office des Sports et du Temps  
Libre (OSTL)  
130 rue du Four à Chaux  
97410 Saint-Pierre  
0693 88 71 90  
[infojeunes@ostl-saint-pierre.com](mailto:infojeunes@ostl-saint-pierre.com)  
<https://ostl-saint-pierre.com>

## Zone Est

### Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon  
Ville de Bras-Panon  
Ludothèque  
16 rue des Corbeilles d'Or  
97412 Bras-Panon  
0262 51 50 50 poste 409  
sij@braspanon.re  
www.braspanon.re

### La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes  
CCAS Plaine des Palmistes  
Maison France Services  
285 rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes  
0262 20 42 51  
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr  
www.ville-plainedespalmistes.fr

### Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre  
Maison des Jeunes  
760 Rue Maingard  
97 440 Saint-André  
(En face du lycée Sarda Garriga)  
0262 588 185  
mdj@saint-andre.re

### Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît  
Association Canal Numérique Jeunesse  
de l'Océan Indien (CNJOI)  
400 rue Pierre Lagourgue, Résidence Arès  
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît  
0262 09 23 23  
info-jeunes@cnjoi.fr  
<https://cnjoi.fr>

Info Jeunes Saint-Benoît  
Ville de Saint-Benoît  
Direction de l'Insertion et de  
l'Economie Solidaire  
21 bis rue Georges Pompidou  
97470 Saint-Benoît  
0262 50 88 00 poste 860  
sij@ville-saintbenoit.re  
www.saint-benoit.re



Nous suivre sur les réseaux sociaux



CRIJ974

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis – Coordination, rédaction et édition : Raissa Marie-Louise  
Maquette et communication : Raissa Marie-Louise – Illustrations : Pauline de Langre (CIDJ), Raissa Marie-Louise – Crédits photos : Freepik, Canva - Mai 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.